

Mairie de BETTELAINVILLE

(57640)



Tél : 03 87 77 90 75

Fax : 03 87 7704 31

E-mail : communebettelainville@wanadoo.fr

Site : www.bettelainville.fr

ARRETE N°2024-26

**Autorisant l'ouverture d'un débit de
boissons temporaire de 2^{ème} catégorie
en date du 11/08/2024**

Le Maire de la commune de BETTELAINVILLE

VU le Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DLP/1-498 du 06/12/11 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;

VU la demande présentée par Monsieur Denis DIOU, Président de l'association « Comité des fêtes d'Altroff » en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie

le	dimanche 11 août 2024
emplacement	Salle du Berger - Altroff - Bettelainville
à l'occasion de	Fête du Comité

CONSIDERANT que l'association pétitionnaire n'a pas bénéficié d'autorisation délivrée par la Mairie au cours de l'année ;

CONSIDERANT que l'endroit indiqué n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

ARRETE

Article 1er

- En application des dispositions du Code de la Santé Publique susvisées,

Monsieur Denis DIOU, Président de l'association « Comité des fêtes d'Altroff » est autorisé à exploiter un débit de boissons temporaire de deuxième catégorie,

Le	dimanche 11 août 2024
À	Salle du Berger - Altroff - Bettelainville
De	09 heures à 19 heures.

Article 2

- L'autorité de Gendarmerie de GUENANGE-METZERVISSE est chargée de l'application du présent arrêté, ainsi que Mr Chef du service d'Assiette des Contributions Indirectes de METZERVISSE.

Article 3

- Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Denis DIOU et à l'autorité de Gendarmerie.

Fait à Bettelainville, le 26/07/2024

Le Maire,
Bernard DIOU

